

**Sujet :** [INTERNET] RE: Renouvellement de la concession de plage de Bernières-sur-Mer

**De :** > paul.tassin (par Internet) <paul.tassin@rte-france.com>

**Date :** 12/12/2025 à 16:44

**Pour :** "julien.choupin@calvados.gouv.fr" <julien.choupin@calvados.gouv.fr>

**Copie à :** FREMAUX Jacques <jacques.fremaux@rte-france.com>, BRAUD Karine <karine.braud@rte-france.com>, "anne-laure.de-rosa@calvados.gouv.fr" <anne-laure.de-rosa@calvados.gouv.fr>, "nicolas.joubert@calvados.gouv.fr" <nicolas.joubert@calvados.gouv.fr>, "fabien.vauclair@calvados.gouv.fr" <fabien.vauclair@calvados.gouv.fr>

Monsieur CHOUPIN,

Suite à votre sollicitation du 21 novembre dernier concernant le renouvellement de la concession de la plage naturelle de Bernières sur Mer, nous vous confirmons que le projet de la commune est compatible avec nos ouvrages.

Nous avons bien pris note des dispositions dans le cahier des charges du dossier de consultation des disposition suivantes :

- Dans le périmètre de la CUDPM, toute occupation n'affectant pas le sous-sol (**excavation inférieure ou égale à 50 cm**), une information de RTE [rte-cm-ntr-gmr-nie-tiers@rte-france.com](mailto:rte-cm-ntr-gmr-nie-tiers@rte-france.com) sera faite par la commune de Bernières-sur-Mer.
- Pour toute occupation affectant le sous-sol (**excavation supérieure à 50 cm**) un accord RTE sera requis dans les conditions définies par l'article 2.2 de la CUDPM portant sur la liaison de raccordement électrique des éoliennes en mer au large de Courseulles. RTE dispose alors d'un délai de **deux mois** pour rendre son avis sur le caractère compatible ou incompatible de l'occupation, et, le cas échéant, faire part à la DDTM et à la commune des modalités d'utilisation du DPM dans l'emprise de la CUDPM.

Il conviendra d'indiquer au pétitionnaire que, pour l'exécution des **travaux d'excavation**, il devra se conformer aux procédures de déclaration de projet de travaux (DT) et de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) fixées par les articles R. 554-1 et suivants du Code de l'Environnement ([www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)).

Bien à vous,  
Cordialement,



**Paul TASSIN**  
Responsable Maintenance Réseaux

RTE - Pôle Gestion de l'Infrastructure - Direction Maintenance - Centre  
Maintenance Nanterre - Groupe Maintenance Réseaux Normandie

[paul.tassin@rte-france.com](mailto:paul.tassin@rte-france.com)

Fixe. +33231708504 Port. +33763410152

J'adhère à

**écowatt**

La météo de l'électricité